



## prélèvement de créances non notifié

Par **blackchinese**, le **12/12/2009** à **15:22**

Ma situation est la suivante : J'avais souscrit un abonnement chez l'opérateur FREE en juin 2007 par la suite en avril 2009 j'ai résilié mon contrat en raison de mon déménagement.

Ayant emménagé dans un nouveau logement, j'ai souscrit de nouveau un abonnement chez ce même opérateur en Aout 2009 et par la suite le 8 décembre 2009 je suis prélevé de 440 euros sur mon CCP sans aucune notification de la part de FREE.

Suite a un appel téléphonique, on me précise que ce montant m'a été prélevé dans le cadre de mon précédent contrat car je n'est pas retourné le modem dans un délais de 15 jours suite a ma résiliation comme indiqué dans le contrat.

Puis je contesté le bien-fondé de ce prélèvement de 440 euros dans la mesure ou il ne m'a été notifié aucunes créances de leur part que ce soit par courrier ou mail ?

Merci de me répondre, cordialement.